

AR PREFECTURE

006-210601282-20181008-CM20181008\_069-DE  
Reçu le 09/10/2018

Departement des Alpes  
Maritimes

Saint-Paul de Vence, le 2 août 2018

Arrondissement de Grasse



COMMUNE DE  
SAINT-PAUL DE VENCE  
(06570)

## PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil municipal  
du lundi 30 juillet 2018, à 18h30 à l'Auditorium

**Nombre de conseillers 27**

En exercice 27

Présents 19

Votants 23

**Date de convocation et d'affichage :**

24/07/2018

L'an deux mil dix-huit, le trente juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. LE CHAPELAIN Joseph; BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank ; DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, STACCINI Pascal, TERREMATTE David, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes Edith CAUVIN, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, ESCOLANO-LOCARD Alizée, FAUST-TOBIASSE Catherine, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence.

Etaient excusés :

Mme VINCENT donne procuration à M. CAMILLA

Mme GASTAUD donne procuration à Mme HARTMANN

M. BOUKADIDA donne procuration à M. VADO

Mme HOUZE donne procuration à Mme COLLET

Etaient absents: Mme CHARENSOL, Mme CHRIST, M. ROUX, Mme VOISIN-PONZO.

A participé : Mme Lydie BRAY, Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette séance sera enregistrée.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Laurence HARTMANN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Séance ouverte à 18h35

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

## AR PREFECTURE

006-210601282-20181008-CM20181008\_069-DE

Reçu le 09/10/2018

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 04/06/18 (Projet de PV diffusé aux élus le 08/06/2018)

M. ISSAGARRE annonce qu'il vote contre cette délibération car les observations des délibérations 1, 4, 7, 8, 9, 11, 12, 13 du Procès-Verbal ne relatent pas les faits de la dernière séance.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)**

**18h40 : Arrivée de Mme Catherine FAUST-TOBIASSE qui n'a pas participé au 1<sup>er</sup> vote.**

	VOIRIE – Dénomination de l'Impasse et du Sentier du Cèdre
--	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

	VOIRIE – Cession de terrain à la commune de la SCI Billabong
--	--

M. ISSAGARRE demande s'il n'y a que la voirie qui est cédée.

M. le Maire : oui

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

	VOIRIE – Acquisition d'une parcelle AX 40b
--	--

M. ISSAGARRE demande à qui incombe cet arrêt de bus

M. le MAIRE : Étant donné que nous sommes en agglomération sur une route départementale, cela incombe donc à la commune

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

	Demande de subventions au titre de la Dotation Cantonale d'Aménagement 2018 et de la Dotation des Amendes de Police
--	---

M. ISSAGARRE est d'accord pour toute demande de subventions qui permettrait d'alléger les factures de notre commune mais souhaite savoir pour quoi il vote. Il n'y a aucun descriptif des travaux.

M. le Maire précise que ce sont des travaux de réfection de voirie et rappelle que cette délibération est juste un accord pour pouvoir demander une subvention. Lorsque la subvention sera accordée, nous proposerons un projet, pas avant.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. ISSAGARRE)**

M. CHEVALIER présente la délibération

M. ISSAGARRE : Il est noté dans la convention que les consultations d'opérateurs auront lieu au second trimestre ; il s'agit du second semestre plutôt ?

M. CHEVALIER confirme qu'il s'agit du second semestre.

M. ISSAGARRE : Est-ce que les délais de cession des biens sont toujours les mêmes ?

M. le MAIRE : Nous ne sommes pas les cédants. Le cédant est l'EPF

M. ISSAGARRE : La cession devrait se faire courant 2020 ?

M. CHEVALIER : La cession se fera après la consultation des opérateurs donc les biens seront vendus. Si la question des délais est par rapport aux opérateurs, la réponse est oui les délais sont tenus.

M. ISSAGARRE : quels éléments ont été apportés depuis la séance du Conseil Municipal du 4/06/18 ?

M. CHEVALIER : Il a été expliqué aux élus de la majorité que le fait d'avoir un prix unique au mètre carré pour ces 2 opérations même s'il y a 2 bailleurs sociaux différents facilite la cession pour l'EPF.

M. ISSAGARRE : Donc il s'agit de la même convention rien n'a été modifié.

M. VADO : Le nombre de logements est précisé.

M. ISSAGARRE : M. VADO vous vous êtes inquiétés du stationnement sur le chemin du Malvan mais pas sur le Chemin du Cercle.

M. DELORD : Si vous lisez bien, il y a quelques différences sur la convention.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)**

	SÉCURITÉ – Convention d'indemnisation des services d'ordre (Gendarmerie)
--	--

M. le MAIRE précise qu'au total pour la soirée du 2/08/18 de la Sainte Claire, 35 gendarmes seront présents ainsi que tous les effectifs présents de la Police Municipale

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

	SÉCURITÉ – Organisation de battues administratives
--	--

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

	FINANCES – Renouvellement convention Architecte-conseil
--	---

M. ISSAGARRE : je ne remets pas en cause le montant, mais aux vues de ce qu'est l'urbanisme sur la commune, je vote contre.

M. PADELLINI : S'agissant d'un architecte-conseil, il doit conseiller les pétitionnaires sans aucun état d'âme mais en fonction des desideratas et des règles de la commune. Il doit respecter les règles urbanistiques de notre commune. Je souhaiterais que dans l'article 2 de la convention, après les mots « les pétitionnaires de la commune de Saint-Paul de Vence » soient rajoutés les mots « conformément à la politique d'urbanisme de la commune ».

M. le Maire demande s'il y a des oppositions à cette modification.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote la délibération modifiée.

**VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)**

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

	FINANCES – Engagement financier pour 2 classes « Découverte »
--	---

M. ISSAGARRE demande quelles classes sont concernées.

Mme CAUVIN : Cela a-t-il une importance ?

M. ISSAGARRE : Oui, savoir la classe de mon fils est concernée. Dans ce cas, je m'abstiendrai.

Mme CAUVIN précise que ce sera CE2/CM1 ou CM1/CM2.

M. PADELLINI : Je ne suis pas d'accord avec ce genre de dépenses. Les tests internationaux révèlent un mauvais classement de la France mais nous continuons notre politique aveugle. Errare humanum est, perseverare diabolicum !

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. PADELLINI)**

	RH – Retrait de la délibération sur l'absentéisme
--	---

M. le MAIRE précise que cette délibération a eu des incidences assez catastrophiques sur les revenus de certains agents.

M. CHEVALIER : Est-ce rétroactif ?

M. le MAIRE : Oui, en retirant la délibération, il y a rétroactivité

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

	RH – Modification du tableau des effectifs : emplois saisonniers et temporaires
--	---

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

	Eau potable – rapport annuel 2017 Veolia Eau
--	--

M. le Maire précise que le rapport intégral est consultable au bureau de la Directrice Générale des Services.

N'ayant nulle autre observation, **le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport annuel.**

	Assainissement - rapport annuel 2017 Veolia Eau
--	---

M. le Maire précise que le rapport intégral est consultable au bureau de la Directrice Générale des Services.

N'ayant nulle autre observation, **le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport annuel.**

AR PREFECTURE

006-210601282-20181008-CM20181008\_069-DE

Reçu le 09/10/2018

SIEVI – Eau potable : rapport annuel 2017

*M. le Maire précise que le rapport intégral est consultable au bureau de la Directrice Générale des Services.*

N'ayant nulle autre observation, **le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport annuel.**

SDEG – Rapport annuel 2017

*M. le Maire précise que le rapport intégral est consultable au bureau de la Directrice Générale des Services.*

N'ayant nulle autre observation, **le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport annuel.**

GrDF – Bilan d'activité 2017

N'ayant nulle observation, **le Conseil Municipal PREND ACTE du bilan d'activité.**

Motion concernant le Col de Vence

*M. le Maire précise que le but du Préfet est d'ôter tout résident et toute activité du Col de Vence.*

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**Fin de la séance : 19h23**